

Délibération

Approbation des comptes 2018

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 27 juin 2019, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice, Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge et notamment son article C4-S1-2,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 juin 2019, présenté à l'Assemblée générale le 27 juin 2019

Vu le rapport du commissaire aux comptes, qui certifie la régularité, la sincérité ainsi que la bonne tenue des comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge

Considérant les caractéristiques suivantes des comptes de l'exercice 2019 :

Pour l'ensemble des services :

Total du bilan	13 215 788.16
Résultat de l'exercice	-444 322.77
Capacité d'autofinancement	82 458.86
Solde budgétaire	-70 531.76
Produit fiscal	3 269 595.64
Variation du fonds de roulement total	-55 037.63
Variation du fonds de roulement non affecté	-523390.45
Fonds de roulement total en fin d'exercice	5 876 065.09
Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	2 194 959.01

Pour le CFA Commerce de Saintes :

Total du bilan	2 673 861.84
Résultat comptable	0

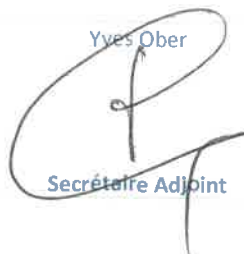
Décide :

D'adopter les comptes 2018.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 27 juin 2019, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	29
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	18
Nombre de votants	18
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Yves Ober

Secrétaire Adjoint

Hervé Fauchet

Président